

Bonjour,

Suite et comme convenu lors de la réunion du 16 mai 2023 voici les éléments que nous pouvons vous apporter concernant les sites Natura 2000 "Vallées de la Loire et de l'Allier" et qui ostitu t p s u vis sur l dossi r :

- La zone de tir du feu d'artifice (pont de Loire à Nevers) est en contact direct avec l'île aux sternes, une zone de reproduction régulière depuis 2005 des Sternes naines et pierregarin (les deux espèces faisant l'objet d'une protection réglementaire au niveau national et d'intérêt communautaire). Cette zone abrite également régulièrement des Petits gravelots en reproduction (espèce également protégée au niveau national) ;

- La zone de nidification de l'île aux Sternes présente les effectifs de reproduction les plus conséquents sur le périmètre des sites Natura 2000 Loire/Allier : par exemple en 2023 sont dénombrés au pic d'accueil 49 couples de Sternes pierregarin et 26 couples de Sternes naines (contre respectivement sur les deux autres zones incluses dans l'APPB : 31 couples de Sternes pierregarin et 18 couples de Sternes naines, ainsi que 8 couples de Sternes pierregarin et 2 couples de Sternes naines). L'île aux sternes a donc fait l'objet de 2005 à 2016 d'un APPB fixe et, à partir de 2016, a systématiquement été incluse dans l'APPB annuel portant protection des sternes sur la Loire et l'Allier dans les départements de la Nièvre et du Cher . Les données issues des suivis sur plusieurs années des zones de reproduction peuvent être transmises à la demande ;

- Aujourd'hui les suivis et observations menés par différentes structures sur les conséquences des feux d'artifices tirés à proximité immédiate de zones de reproduction de Sternes naines et/ou pierregarin font état, lors des tirs, d'envols nocturnes de la totalité des adultes, à minima sur l'intégralité de la durée du feu d'artifice et de mouvements de panique des juvéniles qui peuvent se jeter à l'eau et se noyer. Le lendemain et les jours suivants le feu d'artifice, on observe une diminution avérée des effectifs d'adultes couveurs (par désertion de la zone de reproduction) ainsi qu'une mortalité chez les juvéniles ;

- En termes d'écologie, de biologie et de comportement : les Sternes sont des oiseaux diurnes dont la faculté à voler de nuit est limitée ; les œufs et les jeunes poussins de toutes les espèces d'oiseaux ont besoins d'être maintenus au chaud pendant toute la durée d'incubation et aux 1er stades de vie des poussins, une absence prolongée de couvaison entraîne la mort des embryons dans les œufs et celles des jeunes poussins par hypothermie. Plus les températures sont basses, plus le stade d'hypothermie est atteint rapidement. L'aspect nocturne bien qu'estival du tir de feu d'artifice doit donc largement

être pris en considération sur ce point ;

- Au vu de l'état d'avancement à ce jour de la reproduction des deux espèces de Sternes concernées et de leurs modalités de reproduction, la reproduction sera très probablement en cours au 14 juillet, hors aléas météorologiques ;

- Les Sternes naines et pierregarin subissent depuis plusieurs années un cumul de facteurs naturels (crues tardives) et anthropiques (dérangements particulièrement) qui mettent à mal leur capacité à réussir leur reproduction. Ces espèces sont en déclin. Seule une limitation maximale des facteurs de perturbations sur lesquels il est possible d'agir (facteurs anthropiques) peut permettre d'optimiser leur reproduction, phase essentielle à la pérennité de toute espèce.

Au regard de l'ensemble des éléments factuels énoncés ci-dessus ;

Au regard du statut d'espèces protégées au niveau national des Sternes naines et pierregarin ;

Au regard du statut des Sternes naines et pierregarin qui font parti des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation, au titre de la Directive européenne 'Oiseaux' de la zone de protection spéciale FR2610004 "Vallées de la Loire et de l'Allier entre Cher et Nièvre",

Au regard des engagements de la France et des autres états membres de l'Union européenne de restaurer ou maintenir le bon état de conservation des espèces d'intérêt communautaire ayant permis la désignation des sites Natura 2000,

Hors report de la date de l'événement, la seule préconisation envisageable pour éviter les effets létaux sur la population de Sternes naines et pierregarin de Nevers est un tir de feu d'artifice à une distance minimale de 800 mètres en amont ou en aval de la bordure de la zone de reproduction la plus proche occupée par une colonie de Sternes naines et/ou pierregarin, ceci associé à un suivi des effectifs de la colonie et du comportement des oiseaux pendant et après le tir pour appréhender les effets d'une telle distance sur la colonie.

Nous nous tenons par ailleurs à votre disposition pour toutes questions relatives à d'autres besoins d'expertise ou proposition de préconisations qui porteraient sur d'autres aspects du projet : par exemple lieu de placement du public, etc.

Vous en souhaitant une bonne réception, cordialement.

Thibaud Wyon et Florence Delaroche

---

Florence DELAROCHE

Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire

Chargée de mission territoriale Loire/Allier 18  
Animatrice des sites Natura 2000 de l'Axe Loire/Allier 18-58